



SORTIE DES CLASSES - ANNEE 2022-2023

(POUR LES ELEVES A PARTIR DU CP UNIQUEMENT)

Vous voudrez bien renseigner ce document afin de nous signifier si vous autorisez ou non votre enfant à quitter seul l'établissement le midi ou/et le soir après la classe, que ce soit de manière régulière ou occasionnelle.

Yann Celton, Chef d'établissement

M. / Mme _____

responsable/s légal/légaux de _____, en classe de _____

autorisent n'autorisent pas

leur enfant à quitter seul.e l'établissement après la classe à 12h05.

autorisent n'autorisent pas

leur enfant à quitter seul.e l'établissement après la classe le soir à partir de 16h30.

Signature de la famille :